



# Notice d'emploi N° 9015 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires  
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

## Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Insecticide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	22.5 % tébufénozide (240 g/l)
Nom UICPA:	N-tert-butyl-N'-(4-ethylbenzoyl)-3,5-dimethylbenzohydrazide

## Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

## Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

## Produits commerciaux

### Confirm

Numéro d'homologation fédéral: F-3882	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 9300032	Titulaire de l'autorisation étranger: Nisso Chemical Europe GmbH, Allemagne

### Mimic

Numéro d'homologation fédéral: I-3238	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 8836	Titulaire de l'autorisation étranger: Nisso Chemical Europe GmbH, Allemagne

### Mimic

Numéro d'homologation fédéral: A-3113	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 2620-0	Titulaire de l'autorisation étranger: Nisso Chemical Europe GmbH, Allemagne

## Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
<b>Culture maraîchère</b>			
choux	Pieridae, teigne des crucifères (Plutella xylostella)	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1
choux, épinard, salades (Asteraceae)	noctuelles (défoliatrices)	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2

---

**Charges générales / agronomiques:**

- 1 Traitement uniquement dans des serres permanentes fermées.
- 2 Seulement contre les jeunes stades larvaires.

**Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:  
Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.